— *Chorale « les Amis Réunis ».* — Les membres de la société chorale les *Amis Réunis*, de Wasquehal, sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui, dimanche, à onze heures et demie très précises du matin, au local, Café Détailleur, sur la Place. La Commission compte absolument sur la présence de tous les sociétaires.

Ascq. — *Classement des chevaux et voitures.* — La commission de recensement et de classement se trouvera à Ascq le 3 juin prochain.

Les opérations commenceront sur la place communale à sept heures du matin.

Flers. — *Contributions directes.* — Le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie de Flers le mardi 9 mai.

Le mardi 16 mai, il descendra à la mairie d'Ascq.

Lys. — *Une réunion du Conseil municipal.* — Le conseil municipal est convoqué pour lundi soir à six heures, à la mairie. L'ordre du jour porte : Proposition de la fabrique.

Sailly. — *Les travaux de restauration à l'église.* — La modeste et petite église de la commune est livrée depuis plusieurs jours à une équipe d'ouvriers, chargés de la restaurer. Déjà, la plupart des murailles du sanctuaire ont été repeintes, les boiseries vernies, les vitraux nettoyés.

— *Les obsèques d'un ancien conseiller municipal.* — Samedi matin, à neuf heures, ont eu lieu les obsèques de M. Louis Vigier, cultivateur, ancien conseiller municipal, décédé à l'âge de 70 ans.

Une assistance sympathique suivait le convoi funèbre. Le service a été chanté par M. l'abbé Delefils, curé de la paroisse.

Communications

CHORAL L'« AVENIR ». — La commission rappelle aux sociétaires la répétition de dimanche 30 courant, à midi précis, elle leur recommande la plus grande exactitude ; cette répétition devant être terminée à une heure pour des raisons qui leur seront données.

Corsets. — C'est la maison Vilquin-Liagre, 35, Grande-Rue, qui **fabrique** le corset arrondissant la taille tout en laissant l'estomac et les hanches libres, sur mesure depuis 5.95. 46601

Où courez-vous? Rue du Moulin 158, chercher le meilleur café provenant de la maison Waterlot-Lambelin de Lille. Une jolie prime est offerte à tout acheteur de 1 livre de café, pris au magasin. Service à domicile. 43696

— Quelle est la première des conditions de santé ?

— *Manger des produits purs.*

Le beurre d'Oostcamp est pur, le kil. **3,40, rue du Bois, 13,** (TÉLÉPHONE).

On porte à domicile. 42498

Si vous voulez que l'on vous pose des dents dans la perfection, adressez vous à M. POLACK, dentiste, rue d'Inkermann, 56, les mardis et vendredis, de 2 à 5 heures. Tous les travaux sont garantis. 45105—42015

Le sirop pectoral Delabaere guérit les rhumes, el flacon 1 fr. 40. *Pharmacie Delabaere*, rue d'Inkermann, 51, Didry, rue Notre-Dame, 32, à Roubaix.

Le Roi des Cafés, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 32912

FABRIQUE DE CORSETS. — Ancienne maison roubaisienne. — Elégance et solidité garantie. — Magasin de confiance. — Dubein-Merchez, 34, Grande-Rue. 33729

COFFRES-FORTS GRUSON INCOMBUSTIBLES tout en acier. Dépôt chez M. LALLEMAND, 36, Grande-Rue, Roubaix. 35060

Alfred Orange, 24, rue de Condé, Roubaix, produits pour l'industrie, amiante, caoutchouc, courroie, bourrage, tuyaux en tous genres, émerie, toile émerie, papier de verre. 16469

Plantes stérilisées, couronnes, Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

Où a-t-il trouvé cette merveille ? de pouvoir donner pour 9 fr. 95 n'importe quelle chaussure garantie, fabriquée chez lui, avec les claques d'une seule pièce? Avant d'acheter ou faire faire vos bottines, allez voir les étalages, visitez les magasins de la *Concurrence*, et vous serez convaincu. S'adresser chez Coomans, 34-36, rue de Blanchemaille. 48700

BUREAUX AMÉRICAINS. *(Voir aux annonces).*

Maison DUFLO-ROSE

98, rue Esquermoise, LILLE

Jaquettes tailleur, costumes tailleur, tout faits et sur mesure depuis 50 fr. 49957d

WATTRELOS

L'éclairage électrique. — L'éclairage, d'après une décision prise récemment par la commission municipale spécialement chargée par le conseil de l'organisation de l'installation électrique, a fonctionné hier soir samedi, jusqu'à une heure du matin. Il fonctionnera ce soir jusqu'à minuit et demi et demain, jusqu'à onze heures.

Il en a été décidé ainsi pour tous les samedis, dimanches et lundis de l'année. La mesure a été prise pour le lundi dans le but de faciliter le retour des ouvriers des peignages de Roubaix, qui quittent les usines à minuit et leur nombre est assez considérable.

La gare est prête à recevoir les voyageurs dès lundi matin. Les meubles sont en place, et tout est dès aujourd'hui au point. Les trains peuvent venir, et... les voyageurs aussi.

Enfin ! Il y a une quinzaine de jours, une noce se présentait à la mairie, et l'officier d'état-civil, ceint de son écharpe, s'apprêtait à unir les jeunes gens, au nom de la loi, quand l'examen des papiers révéla qu'une pièce manquait — simple omission, d'ailleurs, mais qui empêchait la célébration du mariage. On avait oublié de se munir du certificat de publications d'Herseaux, le « conjoint », habitant cette localité.

La noce, quelque peu morfondue de ce contre-temps, fit, en fin de compte, contre mauvaise fortune bon cœur, et puisqu'on était en toilette, que « les frais étaient faits », que le dîner était prêt, et que tout le monde s'était promis de fêter joyeusement l'union projetée, la noce eut lieu... sans mariage, ce qui n'était point banal.

Les jeunes fiancés en prirent, eux aussi, leur parti en braves, et, hier soir, dans l'intimité, sans cortège et sans apparat, le mariage eut lieu. Cette fois, les pièces étaient au complet. Mais les cœurs ont sans doute bien soupiré...

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Walleeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2760

La loi sur les accidents et les syndicats de l'industrie du bâtiment de Tourcoing. — Dans une récente réunion les chambres syndicales de l'industrie du bâtiment de Tourcoing ont pris la délibération suivante au sujet de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail.

« Les chambres syndicales de l'industrie du bâtiment de la ville de Tourcoing comprenant 150 entrepreneurs, considérant :

» Que l'application de la loi sur les accidents du 9 avril 1898, telle qu'elle a été votée, va créer à l'industrie du bâtiment des charges écrasantes qu'elle ne pourra supporter ;

» Que cette loi est injuste en ce qu'elle établit des distinctions entre une catégorie de travailleurs au profit d'une autre ;

» Qu'elle est immorale en accordant une protection plus grande aux célibataires qu'aux pères de famille ;

» Qu'elle est anti-patriotique en protégeant l'ouvrier étranger au détriment de l'ouvrier français ;

» Considérant que par les indemnités énormes et exagérées qu'elle confère à l'ouvrier victime d'accident même survenu par sa faute, elle aggrave considérablement les charges des patrons et que ceux-ci ne pourront les supporter ;

» Que les statistiques prouvent que semblable loi appliquée en Allemagne, a eu des effets désastreux, n'a servi qu'à augmenter d'une façon effroyable le nombre des accidents ;

» Pour ces motifs les chambres syndicales du bâtiment demandent que dans l'intérêt général il soit sursis à l'application de la loi jusqu'à sa révision ; que cette révision porte principalement sur les points suivants ;

» 1° Que la loi soit égale pour tous ; qu'elle soit applicable à tout employeur quel qu'il soit, qu'il fasse usage de machines, de chevaux ou de tous autres moyens.

» 2° Que les indemnités quand il y a lieu de les accorder soient raisonnables et non pas exagérées comme celles édictées par la loi du 9 avril 1898 ; qu'il soit tenu compte de l'âge de la victime et non point de sa situation de famille, du nombre plus ou moins grand de ses enfants ou de sa nationalité.

» 3° Qu'en ce qui concerne l'article 8 de la loi, l'indemnité soit calculée sur le salaire même de l'apprenti ;

» 4° Que tout accident survenu par la faute grave de l'ouvrier ne donne droit à aucune indemnité.

Les chambres syndicales prient instamment M. Dron, député, d'appuyer de toute son énergie toutes propositions de sursis et de révision qui seront prochainement déposées à la Chambre.

» Tourcoing, le 25 avril 1899.

» *Les chambres syndicales de l'industrie du bâtiment de Tourcoing.* »

Société de Secours aux Blessés Militaires. — Comité Dames. — La conférence du lundi 1er mai sera faite par M. le docteur Desbonnet, qui parlera sur le fonctionnement du service de santé en campagne et principalement sur les attributions des sociétés de secours aux blessés.

Le docteur donnera des renseignements sur la convention de Genève et terminera la conférence en traitant le service des ambulancières dans les infirmeries de gares.

Le comité fait un pressant appel à toutes les ambulancières pour assister à cette intéressante causerie qui sera des plus profitables.

Réunion à onze heures, salle des fêtes, place Leverrier.

Mariage. — Hier samedi a eu lieu le mariage de M. Léon Salembien, fils de M. Salembien, conseiller municipal, avec Mlle Berthe Bourgois, fille de M. Bourgois-Lemaire, fabricant.

Les témoins du marié étaient MM. Jules Salembien et Georges Ducoulombier, négociants, frère et beau-frère; ceux de la mariée MM. Achille Bourgois, cultivateur, et Emile Lemaire, négociant, oncles.

La bénédiction nuptiale a été donnée en l'église Saint-Christophe par M. le chanoine Vanboockstael, doyen de la paroisse. Pendant la messe M. Paul Mager a joué deux mélodies pour cor *Clair de lune* et *Pourquoi* de Massenet.

M. Amédée Rosoor a exécuté sur l'orgue la Marche nuptiale du *Lohengrin* de Wagner.

Les courses de Tourcoing. — Toute la presse sportive s'occupe de nos réunions du printemps, et en parle dans les termes les plus favorables.

« Ces Messieurs de Tourcoing font bien les choses, — dit *le Fallot* ; — ils viennent de solliciter l'autorisation de M. Tiercelin d'ajouter un « International attelé » à leur réunion du 28 mai prochain.

» Chacun se rappelle le gros succès obtenu à la réunion du 9 avril et la course attelée qui terminait cette brillante réunion ; tout le monde a encore à la mémoire cette course passionnante d'intérêt et cette arrivée palpitante de douze voiturettes groupées sur moins de vingt mètres.

» Le président de la Société d'encouragement du Cheval français de demi-sang a promis d'envoyer l'autorisation de donner une course similaire et nul doute que la réponse officielle affirmative ne parvienne ces jours-ci au dévoué connaisseur et éleveur M. Dassonville.

» Après d'aussi beaux succès, on ne peut s'y refuser. »

A la « Maison des Œuvres ». — C'est aujourd'hui 30 avril, que sera donnée la soirée organisée au profit des Ecoles libres de Tourcoing, par l'Association amicale des anciens élèves des Frères de Roubaix, à la Maison des Œuvres, 85, rue des Ursulines.

On interprétera *Les crochets du père Martin*, drame en trois actes, et *Fermé pour cause de décès*, comédie en trois actes. M. Segard prêtera son concours à cette soirée qui sera très intéressante.

On commencera à cinq heures précises de façon que la soirée soit terminée avant neuf heures.

Des cachets sont en vente à l'Ecole des Frères, 75, rue de la Cloche, au prix de 0 fr. 50 et 0 fr. 25. On pourra également s'en munir au contrôle. Les portes seront ouvertes à 4 heures 1/2.

Les faux-monnayeurs. — Emission des fausses pièces. — Arrestation de quatre anarchistes. — Depuis quelque temps déjà nos concitoyens pouvaient remarquer le nombre considérable de fausses pièces d'argent mises en circulation. Il ne se passait pas de jour sans que l'un ou l'autre commerçant s'aperçût qu'il avait reçu de la fausse monnaie.

C'étaient les cabaretiers surtout qui étaient le plus souvent victimes de ces faux-monnayeurs restés jusqu'à ce jour inconnus.

Les pièces en circulation étaient de cinquante centimes et de un franc à l'effigie de Léopold II.

Cette situation ne pouvait durer et l'un des fabricants de pièces devait fatalement se faire prendre un jour ou l'autre.

C'est ce qui arriva. Et en peu de temps on arriva à mettre la main sur tous les membres de cette société. Ils étaient au nombre de quatre.

L'un de ces hommes avait payé dans un estaminet avec une fausse pièce, le cabaretier s'en aperçut aussitôt après son départ et déposa une plainte.

Aussitôt la police, qui avait ouvert une enquête, découvrit que quatre hommes suspects, connus pour leurs opinions anarchistes demeuraient à l'Hôtel-de-Flandre, place Charles-Roussel.

M. le commissaire de police du deuxième arrondissement, chargé de l'affaire, alla faire dans les chambres des anarchistes une perquisition qui amena la découverte d'un alliage d'antimoine, d'étain et de zinc ; mais de moules pas la moindre trace.

Une souricière fut établie et bientôt trois anarchistes sur quatre furent arrêtés en même temps.

Conduits au poste de police, ils subirent un long interrogatoire. Tout d'abord ils nièrent énergiquement, puis peu à peu leur défense mollit et ils finirent par avouer qu'ils avaient un quatrième complice : Louis Piédoux, âgé de 16 ans, porteur d'un journal anarchiste. Sur leurs indications, deux agents de la sûreté se rendirent à la gare de Roubaix, accompagné d'un agent de cette ville; ils mirent Piédoux en état d'arrestation, au moment où il se trouvait avec Sauvage, qui allait chercher ses journaux. Interrogé à son tour, il a été écroué au dépôt avec ses trois camarades qui se nomment Valéry Degaffroy, âgé de 22 ans, tisserand; son frère Hector, âgé de 26 ans, rattacheur et Achille Deborgher, âgé de 21 ans.

Les quatre faux monnayeurs sont nés à Tourcoing et ainsi que nous l'avons dit plus haut y demeuraient, à l'Hôtel de Flandre.

Tous quatre ont été transférés samedi après-midi à Lille, et écroués à la maison d'arrêt, à la disposition de M. le Procureur de la République.

Il faut espérer que le nombre des fausses pièces diminuera par suite de ces arrestations.

Les accidents du travail. — Un ouvrier teinturier, Henri Vandeporlere, âgé de 23 ans, demeurant rue de la Croix-Rouge, travaillant à la teinturie de M. L. Delmasure, rue de Tournai, a reçu sur le bras droit l'eau bouillante que contenait une cuve qui s'est renversée.

Il en est résulté des brûlures de l'avant-bras droit et de la main.

M. le docteur Carette qui a soigné le blessé a déclaré *qu'il subirait une incapacité de travail d'une dizaine de jours.*

— Chez M. Jules Delmotte, fabricant de fuseaux, rue de la Tossée, une fuseautière, Mathilde Gobert, âgé de 18 ans, demeurant rue de Roubaix, 69, a eu le bout de l'index pris dans un métier.

Des soins lui ont été donnés par M. le docteur Bourgois, qui a constaté une plaie et prescrit un repos de quelques jours.

— Une bobineuse, Zulma Tyteca, âgée de seize ans, demeurant rue des Girondins, travaillant chez MM. L. et F. Delmasure, fabricant de bonneterie, a été contusionnée au bras droit en voulant retirer un écheveau qui s'enroulait autour de l'arbre d'un métier.

Des soins lui ont été donnés par M. le docteur Carrette qui lui a ordonné un repos de dix jours.

Une arrestation pour fraude. — Samedi après-midi, les douaniers de service à la Marlière, ont arrêté Henri Bergerot, âgé de 52 ans, sans profession, né à Qouhans et demeurant à Lille.

Cet homme était porteur de deux kilos de tabac haché et de cinq jeux de cartes, le tout d'une valeur de 35 francs.

Il a été écroué à la gendarmerie.

Demandes en autorisation de bâtir. — Pendant le mois de mars ont obtenu l'autorisation de bâtir : MM. Losfeld, deux maisons rue Lafontaine ; Eugène Desmets, une maison rue Haute ; Plouvier, une maison rue de la Fonderie; Lerouge-Plouvier, deux maisons et deux aqueducs, rue de Cambrai et de Chantilly ; Henri Delgatte, 3 maisons, rue du Touquet ; Caloigne, deux maisons et deux aqueducs, rue de Guisnes ; Delbecq, un aqueduc rue du Luxembourg; Desurmont Delputte, un aqueduc rue de la Blanche-Porte ; Flament, une maison et un aqueduc rue Houchard; Moïse Lecomte, une maison et un aqueduc, rue Balzac; Cattez-Detadrière, une maison et un aqueduc, rue des Plats; Desors, rue Claude-Bernard, une maison.

MM. Vandemeulebrouck, une maison rue de la Croix-Blanche; Dumortier, un bâtiment, rue du Moulin; Dassonville-Dhalluin, un aqueduc, rue Desurmont; Wallaert, une maison rue Claude-Bernard; La Tourquennoise, un aqueduc, rue de Menin; Delespierre, quatre maisons, rue Ingres; Bouche, une maison, rue du Flocon; Vandeputte, un aqueduc, rue Louis-Leloir; Six-Gadenne, un aqueduc, rue Claude-Bernard; Dhuyvetter, une maison, rue de la Cité; Tibergien, un aqueduc, rue du Chêne-Houpline; Pluquet, une maison et un aqueduc, rue du Moulin-Fagot; Sion-Hedon, un aqueduc, rue Victor-Hugo; Vanbockstael, un bâtiment et un mur, rue Augereau et rue du Touquet; Emile Deruytère, six maisons, rue de la Fonderie.

Actions. — On désire acheter des actions de la société coopérative pour le charbon «La Tourquennoise». Pour renseignements s'adresser au siège social de la société rue de Paris, 176. 49996d

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81. Portraits Communion 5 fr. 50 la douzaine

Mouvaux. — *Réunion de la section de l'Union Sociale et Patriotique.* — On nous prie de rappeler aux adhérents de l'Union Sociale et Patriotique de Mouvaux qu'une importante réunion aura lieu aujourd'hui dimanche, à 5 heures et demie précises à l'estaminet du Beau-Passage, tenu par M. Delespierre, rue de Roubaix.

Marcq-en-Barœul. — *Exploits de malfaiteurs.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, une tentative de vol a été commise chez M. Emile Honorez, agent d'assurances, demeurant route départementale, entre le hameau du Molinel et de l'Entrepont.

Samedi matin, M. Honorez fut très étonné de trouver sur une table une bouteille et deux verres qui avaient contenu du vin. Cette constatation intrigua M. Honorez qui, poussant ses investigations, constata qu'un volet de la fenêtre avait été soulevé et que la fenêtre avait été ouverte.

Cette fenêtre donne sur la cuisine et fait face à la prairie qui termine la propriété de M. Honorez.

M. Honorez visita toutes les pièces de son habitation et découvrit dans la grange un morceau de fromage qui avait été enlevé d'un placard.

Il est un fait digne d'attention : depuis déjà quelques jours, un individu s'obstinait à demander la charité, et, la plupart du temps, il contournait la maison d'habitation et pénétrait dans la cuisine.

Un autre jour, M. Honorez constata qu'on s'était couché dans sa grange.

— *La réfection de la voie des tramways.* — Le raccordement s'est effectué samedi soir. Le service des tramways entre Tourcoing et Lille se fera donc sans encombre.

Momentanément, les travaux vont être suspendus, ainsi que nous l'avons annoncé.

L'équipe d'ouvriers va, à ce qu'on nous a dit, être employée à la pose d'un garage place de Marcq.

Roncq. — *Pauvre folle?* — Samedi matin vers 10 heures, une jeune fille de vingt ans, E. M..., demeurant au Faubourg, près de la brasserie Lannoy, et qui depuis quelque temps, présentait des symptômes de dérangements cérébraux, sortait de sa demeure dans un costume plus que sommaire en passant par une fenêtre. Elle se dirigea en courant vers Halluin.

Quelques passants se mirent à sa poursuite et parvinrent à la rejoindre. La pauvre fille opposait une résistance désespérée et l'on fut forcé de la transporter chez elle.

M. le docteur Mahieu qui la soignait depuis quelque temps, l'a fait admettre d'urgence à l'asile d'aliénés de Bailleul.

La mère de cette jeune fille est internée dans cet établissement depuis plusieurs années.

— *Dernier écho du drame des Orions.* — Samedi soir, au retour de l'audience du tribunal correctionnel de Lille, Emile Faillie, qui par suite de l'application du sursis, se trouvait libéré, a été l'objet d'une manifestation de sympathie de la part de plusieurs de ses amis.

Tous l'ont accompagné jusque la gare, où il a pris le train de 9 heures 17 pour rejoindre son corps.

Une souscription spontanée qui a produit une centaine de francs, a été faite à son profit.

— *Chute dans un escalier.* — Un homme de 33 ans, Emile Desery, demeurant ruelle du Moulin, au Faubourg, est tombé dans l'escalier de son habitation et s'est fracturé l'avant-bras gauche.

M. le docteur Galinot, qui lui a prodigué ses soins, lui a prescrit un repos d'environ cinq semaines.

— *Un homme qui se blesse en tombant.* — Un père de famille de dix enfants, J. Soen, est tombé, en portant des tonneaux, dans un champ situé derrière son habitation, et s'est démis le coude droit.

M. le docteur Galinot qui avait été appelé aussitôt, a prescrit un repos d'une quinzaine de jours.

— *La fraude.* — Vendredi soir, vers neuf heures, les préposés de douane Schmoll et Descamps, de service au Pavé du Petit Roubaix, ont surpris cinq jeunes gens qui à la vue des douaniers, prirent la fuite.

Les préposés se mirent à la poursuite des jeunes fraudeurs dont trois furent arrêtés : Henri Reignaert, 18 ans, demeurant rue des Chats-Huants et deux jeunes garçons d'une douzaine d'années.

Les charges contenaient 34 boîtes d'allumettes représentant une valeur de 27 francs.

Henri Reignaert a été maintenu.

Quant aux deux autres, vu leur jeune âge, ils ont été mis en liberté.

H. Reignaert a été conduit à Lille samedi après-midi.

— *La confirmation.* — La cérémonie de la confirmation aura lieu le 11 mai, jour de l'Ascension.

Bousbecque. — *La Confirmation.* — La cérémonie de la Confirmation aura lieu à Bousbecque le mardi 9 mai *prochain.*

— *Le mouvement de l'état-civil pendant le mois d'avril 1899.* — Voici le mouvement de l'état-civil pendant le mois d'avril : naissances 7, dont 2 garçons et 5 filles.

Sur ces 7 naissances il y avait une naissance double.

Six décès ont été enregistrés dont quatre du sexe masculin et deux du sexe féminin. Il y a donc un excédent de naissance sur les décès.

Il y a eu également un mort-né.

Linselles. — *Contributions directes.* — Les contribuables sont prévenus que le contrôleur des contributions directes arrivera le 1er mai prochain, à huit heures et demie du matin, à la mairie, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles de 1900.

Le Contrôleur rédigera, de concert avec le Maire et les Répartiteurs et en présence du Percepteur, les états et changements concernant les contributions personnelles mobilières et des portes et fenêtres, ainsi que la taxe sur les biens de main morte.

Il revisera l'état-matrice des prestations et procédera à la constatation des propriétés non-bâties devenus imposables ou ayant cessé de l'être, des constructions ou des démolitions totales ou partielles.

Il recueillera, en outre, les renseignements relatifs à la contribution des patentes.

Le mouvement de l'état-civil pendant le mois d'avril. — Dans le courant du mois d'avril neuf naissances ont été enregistrées, dont cinq garçons et quatre filles.

Deux mariages ont été célébrés.

Le nombre des décès s'est élevé à cinq dont trois du sexe masculin et deux du sexe féminin.

L'on a également enregistré un mort-né.

Il y a donc un excédent de quatre naissances sur les décès.

— *La confirmation.* — La cérémonie de la confirmation sera célébrée à Linselles le jeudi 11 mai, jour de l'Ascension.

— La musique municipale et le corps des sapeurs-pompiers se rendront aujourd'hui à Haubourdin, pour prendre part au festival qui a lieu dans cette ville.

Halluin. — *La grève de l'usine de M. Vandooren. — Fermeture de l'établissement.* — Ainsi que nous le faisions prévoir dans nos précédents numéros, M. Vandooren a fermé son établissement pour un temps indéterminé.

Trente-trois ouvriers et ouvrières sont donc sans travail par suite de la grève des tisserands qui sont au nombre de quatorze.

Une entrevue entre les ouvriers et le patron aura lieu probablement lundi ou mardi, l'on espère que l'on arrivera à une solution afin que cette situation aussi préjudiciable aux ouvriers qu'au patron, cesse le plus tôt possible.

— *Une collision entre le tramway et une voiture.* — Samedi après-midi, vers deux heures et demie, au moment où le tramway à vapeur venant d'Armentières passait au gravier de Bousbecque, en face de la distillerie Wouters, le cheval de M. Emar, boulanger, rue de Linselles, effrayé par le sifflet du tramway, fit un écart et il s'ensuivit une collision entre le tramway et la voiture.

Une glace du tramway à vapeur a été brisée. On n'a, heureusement, à signaler aucun accident de personne.

— *Une arrestation pour mendicité et vagabondage.* — Samedi après-midi vers trois heures, la police a procédé rue de la Gare à l'arrestation d'un homme de 55 ans, Louis Vilien, né à Versailles qui mendiait de porte en porte.

Cet homme qui a déjà à son actif vingt-deux condamnations était sorti de la maison d'arrêt de Valenciennes le premier avril dernier.

Il sera conduit à Lille lundi matin.

— *Mauvais fils.* — Un jeune homme de vingt-deux ans, H... V... tisserand, demeurant rue du Nord, menait grand tapage chez ses parents vendredi soir vers neuf heures.

Il menaçait de mettre en pièces le mobilier.

Ses cris avaient provoqué un rassemblement d'environ quarante personnes.

Il se préparait à mettre son projet à exécution quand la police survint et, pour le calmer, lui dressa procès-verbal.

LILLE

La loi sur les accidents du travail. — Dans sa séance de vendredi, la Chambre de commerce de Lille a pris une délibération qu'elle a envoyée à M. le ministre du commerce pour réclamer instamment la prorogation jusqu'au 1er janvier 1900 de la date d'application de la loi sur les accidents du travail, votée le 9 avril 1898.

Le député Légitimus et la situation à la Guadeloupe. — Un grand nombre de journaux parisiens, d'après les renseignements parvenus de la Guadeloupe, accusent M. Légitimus et ses amis de préparer la ruine de la colonie par leurs excitations révolutionnaires, par les ferments de haine qu'ils suscitent parmi les noirs contre la race blanche et aussi contre les mulâtres, car les nègres enveloppent dans la même réprobation les créoles et la bourgeoisie mulâtre.

L'un d'eux a reçu la correspondance suivante :

« Ce que je vous dirai, c'est notre angoisse de tous les instants, c'est la terreur des mères, des enfants quand passent dans la rue des bandes de mille à deux mille individus, hommes, femmes, enfants, au milieu de la nuit, pavillon rouge en tête, torches en main, hurlant la *Carmagnole* et un refrain où ils répètent : « Du sang, du sang, du sang, il nous « faut du sang ! » Non, il faut habiter la Pointe-à-Pitre pour savoir ce que l'on éprouve dans ces nuits-là.

» Dites, est-ce digne du peuple français.

» Voilà où nous en sommes dans une colonie française à l'époque actuelle. Honte soit faite à ceux qui nous laissent, nous, blancs européens expatriés sur la foi du gouvernement qui nous promet secours et protection.

» Et qui dénonce encore la gravité de la situation ? Qui se dresse en accusateur contre M. Légitimus et ses amis ?

» Le sénateur de la colonie, M. Isaac, qu'on ne peut certes pas accuser d'être un « clérical », car il siège à la gauche du Sénat. Et avec M. Isaac, il y a aussi la minorité du conseil général, composée de républicains de nuance plutôt radicale. La représentation de la Guadeloupe a toujours été républicaine depuis 1870. »

LE CRIME DE LA MONNAIE

TROIS ARRESTATIONS pour tentative de subornation de témoins

Un fait des plus importants vient de se produire; c'est un incident qui pourra faire grand bruit, croyons-nous. Trois personnes ont été arrêtées pour subornation de témoins relativement à l'affaire de la rue de la Monnaie.

Les faits

Voici exactement le conditions dans lesquelles se sont produites les arrestations :

Vendredi soir, vers huit heures et demie, à la *Brasserie Armentiéroise*, en face de la gare, tenue par M. Fruchart (celui-ci n'a de commun que le nom avec le concierge de l'établissement de la rue de la Monnaie), des agents pénétraient et invitaient à les suivre au commissariat trois personnes qui se trouvaient attablées. C'étaient MM. Georges Degroux, âgé de vingt-six ans, demeurant à Loos, Alfred Soudoyez, âgé de trente-et-un ans, demeurant à Lille, rue de Tournai, et Dutilleul, soldat à la première section d'infirmiers militaires, caserné à l'Hôpital militaire de Lille.

Ce dernier, disons-le de suite, a été mis à l'instant hors de cause. On a reconnu qu'il n'avait, en rien, participé aux faits reprochés aux autres prévenus. C'est le fils d'une quatrième personne dont nous allons parler, M. Gustave Dutilleul, âgé de 52 ans, demeurant à Carvin.

Vers dix heures et demie, M. Dutilleul entra à la *Brasserie Armentiéroise*, et deux agents le prièrent d'aller avec eux à la permanence. M. Dutilleul les suivit, après avoir pris sa valise et son manteau qui se trouvaient dans sa chambre.

M. Boillerault, commissaire de police, chef de la sûreté, leur signifia alors, à tous trois, un mandat d'arrêt, émanant de M. Delalé, juge d'instruction. Tous trois passèrent la nuit au poste.

Ces arrestations s'étaient faites sans bruit. Les consommateurs de la Brasserie ne s'en étaient même pas aperçus.

Les prévenus

M. Dutilleul est un ancien commissaire central, qui a exercé ses fonctions à St-Quentin et à Dijon; il fut même, paraît-il, commissaire de police à Béthune, alors que M. Delalé y était juge d'instruction. C'est, dit-on, un homme très intelligent. Il était venu à Lille, diriger l'enquête que l'on sait dans le but de retrouver l'assassin du petit Foveaux. Ainsi s'explique l'inculpation que nous allons voir diriger contre lui.

Les deux autres, MM. Degroux et Soudoyez lui étaient adjoints pour l'aider dans les recherches.

L'inculpation

Des renseignements, que nous avons recueillis, voici ce dont il s'agirait :

MM. Dutilleul, Degroux et Soudoyez sont inculpés de subornation de témoins. Ils auraient essayé d'obtenir des témoignages en promettant de l'argent à ceux dont ils essayent d'extorquer de telles déclarations.

En particulier, ils auraient offert dix mille francs à un individu dont nous taisons le nom, pour le décider à déclarer qu'il avait, le lundi matin, aperçu le petit Foveaux.

En outre, on relèverait contre M. Dutilleul un fait d'usurpation de fonctions.

Il se serait donné faussement comme agent de sûreté, ce qui naturellement lui facilitait singulièrement la tâche pour son enquête.

Voici d'ailleurs le texte applicable ; c'est l'article 258 du code pénal :

» Quiconque sans titre se serait immiscé dans des fonctions publiques, civiles ou militaires ou aurait fait l'usage d'une de ces fonctions, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans sans préjudice de la peine de faux si l'acte porte le caractère de ce crime. »

Pour M. Alfred Soudoyez un autre chef d'inculpation viendait s'ajouter : celui de port illégal d'un uniforme militaire. En effet, Soudoyez qui venait de sortir du régiment aurait revêtu son ancien costume de soldat d'infanterie de marine avec la médaille coloniale, ceci pour attirer plus de confiance et amener plus facilement les confidences qu'il sollicitait. Ce délit est prévu par l'article suivant, article 259 :

« Toute personne qui aura publiquement porté un costume, un uniforme ou une décoration qui ne lui appartiendrait pas sera punie d'un emprisonnement de dix mois à deux ans. »

Les perquisitions

On a aussitôt fait des perquisitions dans la chambre qu'occupait M. Dutilleul. M. Boillerault a saisi une quantité de papiers et de documents qui ont été mis sous scellés ; plus tard lorsqu'il en aura le temps M. Delalé en fera vraisemblablement le triage et verra ce qu'il peut en tirer.

Au palais de justice

Les bruits les plus contradictoires circulent sur l'affaire de subornation de témoins. On le sait les trois personnes maintenues au violon hier soir ont passé la nuit et la matinée au poste de police; elles ont été amenées au Palais vers 4 heures ou de suite M. Delalé, juge d'instruction, commis par M. Tainturier leur a fait subir le premier interrogatoire voulu par la loi.

Nous croyons savoir que Me Chesnelong a été choisi par l'un d'eux comme avocat ; nous donnons toutefois cette nouvelle sous toutes réserves.

On dit également que les trois inculpés ont été ensuite écroués à la maison d'arrêt sous mandat de dépôt. Cependant le bruit a couru, que nous n'avons pu contrôler qu'un seul aurait été maintenu; les deux autres auraient été relachés par le juge.

L'enquête

M. Boillerault a déjà commencé son enquête qui a duré toute la matinée et une partie de l'après-midi. Il a reçu les déclarations des trois inculpés qui protestent n'avoir rien fait de mal.

M. Dutilleul, en particulier, déclare qu'il n'avait jamais eu l'intention de corrompre des témoins ; il a seulement voulu chercher des témoignages, en faisant valoir la prime promise à celui qui découvrira l'auteur du crime de la rue de la Monnaie. Il proteste aussi contre le délit d'usurpation de fonctions.

Les deux autres inculpés ont fait des déclarations identiques.

Quatre témoins ont déjà été entendus dans cette affaire par M. Boillerault. Ce sont Charles Fruchart, l'un des fils du concierge de l'établissement de la Monnaie, deux membres de la famille Véroux, qui habitent rue Colbert, 236, et une sœur de Fruchart mariée à un boulanger d'Armentières.

Cette dernière a dû, sous commission rogatoire, envoyée par télégramme, être interrogée par le commissaire de police d'Armentières.

Que faut-il penser de cette affaire ?

Nous ne pouvons nous prononcer pour le moment, on ne connait rien ou presque rien : nous devons donc nous contenter pour le moment de renseigner nos lecteurs sur ces incidents, sans en tirer de conclusion.

Nous avons cru toutefois intéressant d'interviewer quelque personne du métier sur les divers délits reprochés aux prévenus ; nous nous sommes donc rendus au Palais de Justice, ici, en somme, ce coup de théâtre n'avait pas fait grand bruit : on en parlait peu, et tout le monde y semblait assez indifférent.

Nous avons pu voir un avocat et nous entretenir quelques instants avec lui.

« Le délit de subornation de témoin me paraît difficile à retenir contre les inculpés, nous dit-il ; en effet, pour qu'il y ait subornation, il faut qu'il y ait eu faux témoignage ; et d'une part le faux témoignage n'existe que si l'on a fait déclarer à quelque personne un fait contraire à la vérité, cela va sans dire, et, d'autre part, si le faux témoignage est acquis.

Or, cela n'est pas contestable, le faux témoignage n'existe que lorsque le jugement définitif est intervenu ; jusqu'au jugement, un témoin peut se rétracter, et, par suite, éviter le faux témoignage. Le fait, donc, d'aller trouver des témoins, même pour obtenir d'eux des déclarations mensongères n'est pas punissable; il faut que ces déclarations mensongères aient été faites devant la justice et maintenues jusqu'à la décision, ici dans l'espèce, du jury. Il ne suffirait pas non plus que le témoin suborné ait menti au juge d'instruction ; car il pourrait se rétracter encore devant la Cour d'assises, et tout tomberait ; ceci n'est pas discutable, et la jurisprudence ainsi que la doctrine sont formelles à cet égard. »

— Et quelle serait la peine ? lui demandons-nous.

— C'est facile à vous dire, nous répond-il, il n'y a qu'à ouvrir le code pénal, elles sont les mêmes que celle du faux témoignage; et, comme il s'agit ici d'un procès de grand criminel (il n'est pas douteux, n'est-ce-pas, que le frère Flamidien est inculpé d'assassinat), la peine du faux témoin et du suborneur est la réclusion. Ce serait donc une affaire d'assises... Mais je ne crois pas, ajoute l'honorable avocat, que l'on aille jusque là; je vous ai expliqué pourquoi, à l'aide d'arguments juridiques. On s'en tirera peut-être avec les simples délits d'usurpation de fonctions ou de port illégal de décoration.

NOUVEAUX DÉTAILS

Une seule arrestation maintenue

Après avoir interrogé M. Dutilleul, M. Delalé a libellé un mandat de dépôt ainsi rédigé : M. Dutilleul, 51 ans, employé à Carvin, usurpation de fonctions.

L'usurpation de fonctions consisterait à s'être donné comme agent de la police de sûreté.

Les deux autres prévenus, MM. Degroux et Soudoyez furent ensuite interrogés par M. Delalé. Leur interrogatoire a duré jusque vers sept heures du soir. Tous deux ont été remis en liberté. On dit, dans les couloirs du Palais, que cette liberté ne serait que provisoire.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LERNOUD-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Maria-Stéphanie Leclercq**, épouse de Monsieur **Jules Lernoud**, décédée à Roubaix, le 28 avril 1899, dans sa 50e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 1er mai, à 9 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 435.

Les amis et connaissances de la famille DELDIQUE-DELESCLUSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Louis Deldique**, entrepreneur de peinture, veuf de Dame **Charlotte Delescluse**, décédé à Roubaix, le 27 avril 1899, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 29 courant, à 6 heures 1/4, à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 30, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 1er mai, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Général Chanzy, 38.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 1er mai 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Madame **Isidore Devriendt**, née **Lucie-Charlotte-Delrue**, décédée à Roubaix, le 1er avril 1899, dans sa soixante-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 1er mai 1899, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Paul Vronne**, 1er prix du Conservatoire national de musique de Paris, ex-membre de la « Grande-Harmonie » de Roubaix, décédé à Paris, le 13 mars 1899, dans sa 26e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit du Mois sera célébré en l'église de Wasquehal, le lundi 1er mai 1899, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Hector-Jules-Joseph Libbrecht**, conseiller municipal, fondateur et président du patronage Saint-Joseph, du Cercle Catholique et de la Société de Secours Mutuels Saint-Joseph, Secrétaire de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, membre des Confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire, comptable de la maison Wippern, Faveur et Cie, agent d'assurances, pieusement décédé à Wasquehal, le 5 avril 1899, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 3 mai 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame **Alfred Desbonnets**, née **Caroline-Emilie-Louise Wannebroucq**, pieusement décédée à Roubaix, le 1er avril 1899, à l'âge de 33 ans, administrée des Sacrements de notre la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Louis, à Tourcoing, le lundi 1er mai 1899, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Louis-Joseph Dupont**, ancien conseiller municipal, membre de l'Association amicale des anciens élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes, décédé à Tourcoing, le 28 mars 1899, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 1er mai 1899, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur **Adolphe Fourniez**, veuf de Dame **Marie-Anne Gadenne**, pieusement décédé à Roubaix, le 4 avril 1899, dans sa 77e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Lys, le lundi 1er mai 1899, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Edouard-Auguste Parent**, ancien maire de Lannoy, suppléant de la Justice de Paix, délégué cantonal de l'Instruction Primaire, né à Lannoy, le 2 mars 1829, décédé à Lys, le 28 mars 1898, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 2 mai 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Allard-Henri-Joseph Destombes**, médaillé de Crimée, ancien secrétaire-trésorier du Cercle des employés de commerce et de l'Industrie de Roubaix-Tourcoing, ancien comptable de la maison Jonville-Sapin frères, veuf en premières noces de Dame **Christine Debeuwels**, époux de Dame **Eugénie Carillon**, décédé à Roubaix, le 6 avril 1899, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église d'Hem, le lundi 1er mai 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Héloïse Picavet**, décédée à Hem, le 14 mai 1898, dans sa 21e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Si vous désirez un **bon et beau vêtement** sur mesure dont le fini et la façon sont irréprochables, adressez vous à la **maison Vanderplancke**, rue Pauvrée, 46, à Roubaix, là vous trouverez un choix immense de draperies françaises et anglaises. Magasin d'habillements. 48495

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 29 avril 1899

Présidence de M. MARTIN, vice-président

UN JEUNE GARÇON DE RECETTES parti avec 2.000 francs

On se rappelle le bruit qu'a causé la disparition subite d'un jeune garçon de 18 ans, employé chez M. Lorthiois, filateur à Lille, le nommé Alphonse Duthielt. Il avait, dans la journée du 16 février, touché pour son patron, au Crédit du Nord, une somme de 2,000 francs, et, depuis, on n'avait plus entendu parler de lui.

On la croyait victime d'un attentat criminel, sans doute, il avait été assommé et dépouillé de sa sacoche ; les recherches se faisaient des plus actives... quand, quelques jours plus tard, son patron reçut de lui une lettre mise à la poste à Bruxelles, où il s'excusait de son escapade et renvoyait 800 francs. Duthielt avait tout simplement filé avec l'argent et mené joyeuse vie.

Ce jeune garçon avait bien combiné son affaire; c'est ainsi qu'il s'était bien gardé de prendre à Lille un billet direct pour Bruxelles; il avait divisé son parcours en trois parties, de Lille à Mouscron, de Mouscron à Courtrai et enfin, de Courtrai à Bruxelles. Là il fit des dépenses folles, il visitait les musées, les magasins, s'habillait à neuf, fréquentait les lieux de débauche; il a dépensé près de 1000 francs en quelques jours.

Puis, un beau jour, pris de remords, dit-il, il résolut de revenir ; il écrivit à ses parents qu'il voulait expier